



JOURNÉES DE LA REFONDATION : PATHÉTIQUE !

A quoi auront servi les deux journées de la Refondation ? À montrer le soutien gouvernemental à une ministre à court d'arguments pour défendre sa réforme du collège ? À commencer le bilan de fin du quinquennat ?

En tout cas, elles n'ont permis aucun débat avec les personnels, n'étant qu'une succession pathétique de déclarations d'autosatisfaction, interdisant de fait l'expression de toute parole différente ou discordante.

L'image des pratiques enseignantes, dans le second degré, telle que véhiculée par les intervenants est loin de la réalité vécue par les personnels et si la difficulté d'exercice de leur mission a été relevée, ce fut toujours pour mieux les exhorter à sortir de leurs supposés travers.

Les bénéfiques pour les élèves des mesures prises depuis 3 ans sont toutes de l'ordre de l'affirmation gratuite, sans fondement scientifique et sans la parole des jeunes.

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU rappellent l'un des constats des débats préalables à la loi de Refondation : aucune réforme ne peut se concevoir contre les personnels.

Elles demandent à la ministre de cesser sa politique de communication inspirée de la méthode Coué et de rouvrir de toute urgence la discussion pour le second degré et en particulier sur « collège 2016 ».

Communiqué SNES, SNUEP, SNEP
3 mai 2016

Le Snuép INFO 256 est disponible en ligne

<http://snuép.fr/les-publications/parutions/>

Sommaire

- > Journée de la refondation : pathétique ! **P1**
- > Bienvenue au SNUEP-FSU Grand Est.....**P2**
- > Contingent Hors Classe 2016.....**P2**
- > Stop à la répression contre les lycéens dans les Hauts-de-Seine.....**P3**

- > Halte aux violences et aux provocations d'où quelles viennent**P3-4**
- > 49.3 : Le gouvernement censure le débat**P4**
- > Réponse sur le logiciel SIECLE et le prénom d'usage des trans.....**P4**
- > Communiqué LDH : violences policières**P5**

- > Le 3 mai : la balle dans le camp des député-es..... **P5**
- > Loi travail : amplifier le mouvement.....**P6**
- > Communiqué STOP TAFTA**P6**
- > Communiqué de l'observatoire de la discrimination et de la répression syndicales**P7**
- > Lu au BO/JO.....**P7**

BIENVENUE AU SNUEP-FSU GRAND-EST

Les 3 sections académiques du SNUEP-FSU Grand-Est unissent leurs forces pour promouvoir sur ce nouveau territoire leur vision de l'Enseignement Professionnel. En Champagne Ardenne sous l'impulsion d'une équipe dynamique, le SNUEP-FSU est déjà la première force syndicale académique.

L'ambition est d'essaimer cette dynamique sur toute la surface de la nouvelle Région. Pour cela, Régis DEVALLÉ, SA REIMS, est nommé coordinateur académique. Il travaillera en étroite liaison avec ses deux collègues et amis Patrick LANZI, SA NANCY-METZ, et Pascal THIL, SA STRASBOURG, pour donner un nouvel élan à ce vaste challenge.

il sera mis en place dès la rentrée 2016 des réunions de bassin pour créer des équipes locales.

Bienvenue au SNUEP-FSU Grand-Est. Un site internet est déjà installé pour la nouvelle région : <http://www.grand-est.snuep.fr>

Régis DEVALLÉ – Patrick LANZI – Pascal THIL

Contingent Hors Classe 2016 : moins de PLP = moins de promotions !

Promotions à la hors classe des PLP - RS 2016-2017

	2016
Promouvables	32 369
Contingent total	2 266
Ratio pro/pro	7%

	contingent 2016
AIX-MARSEILLE	91
AMIENS	79
BESANCON	51
BORDEAUX	119
CAEN	59
CLERMONT-FERRAND	49
CORSE	11
CRETEIL	111
DIJON	50
GRENOBLE	93
GUADELOUPE	25
GUYANE	14
LILLE	192
LIMOGES	29
LYON	96
MARTINIQUE	30
MAYOTTE	15
MONTPELLIER	89
NANCY-METZ	95
NANTES	99
NLE CALEDONIE	9
NICE	61
ORLEANS-TOURS	68
PARIS	63
POITIERS	67
Polynésie Française	18
REIMS	47
RENNES	93
REUNION	63
ROUEN	68
STRASBOURG	72
TOULOUSE	101
VERSAILLES	119
Hors académie	20
Total	2 266

DGRH B1-1
document daté du 26 avril 2016

STOP À LA RÉPRESSION CONTRE LES LYCÉENS DANS LES HAUTS-DE-SEINE

Début avril, des communes des Hauts-de-Seine et leurs lycées (à Clichy, Colombes, Courbevoie, Gennevilliers et Levallois notamment) ont connu des blocus organisés par des lycéens dans le cadre du mouvement de lutte contre la loi « El Khomri ». Certains de ces blocus ont provoqué des débordements regrettables.

Des lycéens ont fait état de dispersions par la police et d'interpellations musclées voire arbitraires ce que la FSU

HALTE AUX VIOLENCES ET PROVOCATIONS D'OÙ QU'ELLES VIENNENT

Le présent communiqué intersyndical n'entend aucunement répondre à la commande ministérielle visant à condamner les violences venant de groupes étrangers aux manifestants contre son projet de loi travail. Ce gouvernement est le premier responsable de la situation qu'il a lui-même créée. Il l'entretient en ne voulant pas retirer un texte qui aurait pour conséquence inéluctable une dégradation considérable des conditions d'emploi, des salaires et de l'ensemble de la protection sociale dans notre pays.

Les débordements et affrontements qui ont eu lieu à Nantes, particulièrement brutaux le 28 avril, ont été occasionnés par quelques dizaines de personnes entraînées, attirant à elles des jeunes loin d'être en rapport avec les cortèges syndicaux, les lycéens et étudiants mobilisés contre le projet gouvernemental. Ces agissements desservent notre mouvement. Ils en réduisent l'impact à une série de dégâts humains et dégradations matérielles, au lieu de porter débat sur l'enjeu de société rétrograde voulue par le gouvernement en réponse à la communauté européenne et ses

et la FCPE des Hauts-de-Seine condamnent. D'autant que la simple présence de parents d'élèves et/ou d'enseignants a le plus souvent permis de ramener le calme.

Le 2 mai – près de quatre semaines après les faits ! – un nombre conséquent de lycéens ont été convoqués par la Sureté territoriale des Hauts-de-Seine pour être entendus. Treize d'entre eux, quasiment tous mineurs, qui se sont présentés, ont été immédiatement placés en garde à vue et ont passé la nuit dans les locaux de la police.

Pour la FSU 92 et la FCPE 92, ces arrestations ont pour but de dissuader

approches comptables et monétaires. Ces violences profitent d'abord à ceux qui sont hostiles à notre mouvement de protestation. Elles servent aussi le gouvernement et ses alliés participant au projet de loi travail. Nous notons au demeurant que les syndicats de salariés sont désormais ciblés puisque le 31 mars et le 28 avril les locaux de la CGT et de la FSU, puis de la CGT-FO ont été vandalisés, portes et vitres brisées.

Les unions départementales CGT, CGT-FO, Solidaires et FSU, avec l'UNEF et les organisations lycéennes et étudiantes de nantaises sont opposées à toute forme de violence. Contrairement aux assertions et insinuations préfectorales, nous affirmons que les lycéens et leurs « gilets jaunes » et les services d'ordre syndicaux assurent la sécurité de leurs manifestants et cela de manière pacifique. Il ne nous appartient pas de faire « le coup de poing » contre des groupes violents, souvent cagoulés, qui attaquent au demeurant sans discernement des manifestants ou des journalistes. Ces groupes se servent de nos manifestations et nous nous interrogeons sur la latitude qui leur est laissée par l'ordre public pour venir à ce point perturber nos cortèges, détourner les jeunes les plus exposés et in fine dissuader de manifester à cause des violences engendrées.

les lycéens de se mobiliser et d'exercer ainsi leur liberté d'expression et leur droit à manifester. Cette répression est de nature à raviver les tensions et ne peut être en aucune manière une réponse aux revendications exprimées par une partie de la jeunesse contre la loi « El Khomri ».

La FCPE 92 et la FSU 92 demandent l'arrêt des procédures en cours et la libération immédiate de ces jeunes.

Communiqué de presse de la FSU 92 et de la FCPE 92

Le 28 avril, nous avons fait connaître publiquement – la presse l'a diffusé – le parcours de la manifestation qui évitait l'hyper centre nantais. Environ 2 000 personnes ont suivi au départ un cortège se désolidarisant des 18 000 autres manifestants. Très vite l'essentiel du premier cortège est venu rejoindre le gros de la manifestation mais quelques groupes sont allés s'affronter à la police et ceci tout au long du défilé. Nous avons été gazés sans discernement cours Henri IV, cours des 50 otages, chargés sans précaution place du Cirque, alors que nous voulions préserver des lycéens et étudiants. Nous avons fait l'objet de tirs émanant des forces de l'ordre. Les organisateurs en délégation, pour obtenir l'ouverture du parcours un moment bloqué par les gardes mobiles, ont même été mis en joue de manière préventive. D'où les ordres étaient-ils donnés ? Pour servir quels desseins ?

Le 28 avril, nous avons prévu un parcours qui aurait dû éviter de bien curieuses attitudes de la BAC, et une extrême présence physique sur les trottoirs à quelques mètres du cortège, de grappes de gardes-mobiles eux-mêmes en état de stress. Ces pratiques ne sont plus possibles. Elles vident le droit de manifester.

>>>

>>>

Le projet de loi Travail il est vrai révèle une série d'autres violences faites aux plus faibles d'entre nous avec au moins 3 500 000 chômeurs officiels, environ 6 000 000 de personnes sous le seuil de pauvreté. Tout cela alimente des formes de désespérance exposées à des actes et codes de destruction. Les violences sont aussi institutionnelles et législatives,

commises et inspirées à Bercy, au MEDEF, à l'Élysée à Matignon ou à Bruxelles...

En toute indépendance, quels que soient les gouvernements, nos syndicats entendent bien, à Nantes comme ailleurs, pouvoir faire valoir leurs droits et leurs expressions sans être pris en étau par des groupes violents contreproductifs d'une

part ou une conception ambiguë et provocatrice du maintien de l'ordre de l'autre.

Communiqué des organisations de Loire-Atlantique CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, COORDINATION DES LYCEENS

49.3

LE GOUVERNEMENT CENSURE LE DÉBAT !

Alors que le débat sur le projet de loi Travail venait de commencer au parlement, le gouvernement vient de décider de le censurer en utilisant le 49.3.

Cette mesure autoritaire est une preuve de sa grande faiblesse, d'un mépris des centaines de milliers de jeunes, de salarié-es, de chômeurs qui

se sont mobilisé-es depuis plus de deux mois, d'un mépris des plus de 70 % de français-es qui refusent ce texte. Après ses tentatives infructueuses pour convaincre l'opinion et son incapacité à rassembler une majorité pour valider son texte, le gouvernement refuse la confrontation parlementaire. Il refuse que le travail soit l'objet d'un débat démocratique dans notre pays.

Face à la crise que le gouvernement vient de provoquer, il n'y a pas d'autre

solution que le dialogue et l'ouverture de discussions sur la question du travail pour garantir les droits des salarié-es, créer de nouveaux droits afin de répondre aux évolutions actuelles du monde du travail.

Ce passage en force du gouvernement ne règlera rien.

Communiqué FSU
11 mai 2016

Réponse de la ministre de l'éducation nationale au courrier FSU sur le logiciel SIECLE et le prénom d'usage pour les jeunes trans

9 mai 2016

Monsieur,

Vous avez appelé l'attention de Madame Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur l'absence de prise en compte dans le logiciel SIECLE, rattaché au portail ARENA de gestion de la vie scolaire, des dispositions de la loi du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples constitués de personnes de même sexe.

Attentive à l'objet de votre intervention, la ministre m'a confié le soin de vous répondre et souhaite tout d'abord vous remercier pour le travail accompli par votre association.

A cet égard, je vous rappelle que si la loi permet le choix d'un prénom d'usage dans les relations que l'usager entretient avec l'administration, le choix de celui-ci reste cependant strictement limité à l'un des prénoms inscrits dans l'acte de naissance, modifiés le cas échéant par voie judiciaire, dans les conditions prévues par l'article 60 du code civil.

Par ailleurs, le système d'information SIECLE fait actuellement l'objet, ainsi que plusieurs autres applications nationales de scolarité, d'une revue de ses règles de gestion des responsables des élèves au regard des évolutions les plus récentes du droit. Ce travail prend bien sûr en compte les dispositions de la loi susmentionnée ouvrant le mariage aux couples constitués de personnes de même sexe.

A ce titre, le contrôle qui interdit actuellement la saisie de responsable possédant le même lien avec l'élève (« mère » ou « père ») sera supprimé. La version du logiciel SIECLE ainsi corrigée sera livrée aux académies avant l'été de sorte que cette modification soit pleinement effective pour la rentrée 2016. Espérant vous avoir utilement renseigné, je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguées.

Bernard LEJEUNE

Directeur du cabinet de la ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement et de la recherche

VIOLENCES POLICIÈRES : la LDH demande la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire

Depuis plusieurs semaines, un peu partout en France, les manifestations contre la loi travail ou les initiatives prises dans le cadre du mouvement « Nuit debout » donnent lieu à des incidents souvent violents impliquant les forces de police, dans une escalade de la violence. Quel que soit le contexte, quelquefois marqué par la présence de groupes cherchant l'affrontement, rien ne saurait justifier les débordements auxquels se livrent régulièrement les forces de l'ordre en faisant un usage disproportionné de la force vis-à-vis de citoyens, souvent jeunes, qui manifestent pacifiquement leur opposition au projet de loi travail ou qui se réunissent pour échanger, discuter,

LE 3 MAI, LA BALLE DANS LE CAMP DES DÉPUTÉ-ES

Les organisations syndicales de salarié-es, lycéen-nes et étudiant-es, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL FIDL réunies le 2 mai 2016 réaffirment leur détermination à obtenir le retrait du projet de loi travail et à gagner de nouveaux droits.

Elles rappellent une fois encore que manifester est un droit et que les pouvoirs publics doivent garantir la sécurité des manifestants dont l'objectif est d'obtenir le retrait du projet de loi. Elles contestent la stratégie du maintien de l'ordre mise en place dans certains départements.

Les organisations signataires en appellent encore au gouvernement avant l'ouverture du débat parlementaire.

imaginer d'autres façons de préparer l'avenir.

De nombreux témoignages, de multiples vidéos qui montrent de façon répétée des coups portés à des personnes déjà entravées interrogent sur les objectifs des stratégies mises en place par les instances de commandement de fonctionnaires de police qui n'hésitent pas, par ailleurs, à utiliser des balles de défense, arme qui a fait perdre un œil à un jeune manifestant de Rennes.

La LDH rappelle aux responsables de police et aux fonctionnaires sur le terrain que l'article R.434-17 du Code de la sécurité intérieure dispose que « *Toute personne appréhendée est placée sous la protection des policiers ou des gendarmes et préservée de toute forme de violence ou de tout traitement inhumain ou dégradant* ». Face à la gravité avérée des faits, elle demande la

Elles interpellent les députés qui vont examiner le projet dès le 3 mai en leur rappelant leur courrier du 31 mars 2016 et les exhortent à rejeter ce projet de loi qui accentue la précarité, marque la remise en cause des conventions collectives, ruine les garanties collectives. Elles exigent le maintien de la hiérarchie des normes et du principe de faveur protecteur des droits des salarié-es.

Ce 3 mai, elles s'exprimeront publiquement lors de meetings, notamment à Paris pour rappeler aux parlementaires leurs revendications.

Elles tiendront des rassemblements sur tout le territoire pour parler d'une seule et même voix.

Elles demandent aux salarié-es dans les entreprises et les administrations de multiplier les assemblées générales pour

mise en place d'une commission d'enquête parlementaire afin que toute la lumière soit faite sur des événements qui, y compris chez les policiers et les gendarmes, ont déjà fait plusieurs victimes et qui ont entraîné par ailleurs des peines de prison ferme.

Dans un contexte de montées de tensions sociales aussi fortes que préoccupantes, le droit de manifester pacifiquement et contester collectivement ce qu'on estime injuste, le droit de se réunir dans l'espace public constituent des libertés fondamentales. Les exercer est un acte de citoyenneté.

Il appartient aux pouvoirs publics de les garantir. Il nous appartient de les défendre : nous n'y manquerons pas.

Communiqué LDH
3 mai 2016

débattre de l'amplification de la mobilisation, y compris par la grève, pour obtenir le retrait du projet de loi.

Elles demandent à leurs organisations régionales, départementales et locales de poursuivre les actions, manifestations ou grève pour faire pression pendant le débat parlementaire.

Elles conviennent de faire du 12 mai une journée d'initiatives et d'interpellations des parlementaires.

Une nouvelle réunion des organisations syndicales se tiendra dès le début de la semaine prochaine pour décider de nouvelles mobilisations.

Communiqué commun CGT, FO, FSU,
Solidaires, UNEF, UNL et FIDL
2 mai 2016

INFO 256 en ligne

- > Projet de loi relatif aux fonctionnaires
- > Faire respecter le droit de manifester
- > Premières annonces pour la jeunesse
- > Communiqués SNUEP-FSU

- > Lettre intersyndicale à la ministre de la Fonction publique
- > 48 h pour convaincre.
- > Courrier FSU au Président de la République

- > Communiqués commun contre la loi Travail
- > Appel à manifester contre la loi Travail
- > Lu au BO

PROJET DE LOI TRAVAIL : AMPLIFIER LA MOBILISATION FACE AU DÉNI DE DÉMOCRATIE !

Alors que les salarié-es, les jeunes, les privé-es emploi, les retraité-es sont mobilisés depuis plus de 2 mois pour le retrait du projet de loi travail et l'obtention de nouveaux droits, alors que l'opinion publique reste massivement opposée à ce texte, le gouvernement décide de passer en force en utilisant le 49.3. Inacceptable !

Ce sont les mobilisations qui ont contraint le gouvernement, à proposer des modifications au projet de loi pour tenter d'en minimiser les impacts. Le compte n'y est toujours pas !

Un code du travail par entreprise à l'opposé de la « hiérarchie des normes » élément protecteur et égalitaire, perdue dans le projet de loi. Scandaleux !

LES DANGERS RÉVÉLÉS !

Une fuite sans précédent sur les négociations du TAFTA atteste de l'extrême dangerosité du projet d'accord pour la santé, l'emploi, l'agriculture et l'environnement. Cette prise de conscience politique et médiatique récente et l'attention donnée à cette fuite n'auraient pas eu lieu sans la forte mobilisation citoyenne depuis trois années.

Une nouvelle fuite (disponible sur ce lien : <http://ttip-leaks.org>) confirme les craintes du Collectif Stop TAFTA qui fait campagne depuis près de 3 années contre les accords transatlantiques, TAFTA et CETA.

« Ces 248 pages du projet d'accord entre l'UE et les États-Unis montrent que les lignes rouges quant à la protection du modèle agricole français, des normes sociales, sanitaires et environnementales

Plusieurs secteurs professionnels continuent de développer des actions, des grèves (cheminots, routiers, énergie, chimie, construction, aéroport de Paris, etc.), qui sont autant d'éléments d'appui et de dynamiques dans la poursuite, l'amplification et l'élargissement du rapport de force.

Cette situation renforce la nécessité d'amplifier les mobilisations déjà engagées le 12 mai sur tout le territoire.

A partir de tous ces éléments, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse, UNEF, UNL et FIDL invitent leurs structures à organiser des assemblées générales avec les salarié-es pour débattre des modalités d'actions, de la grève et de sa reconduction.

Elles appellent leurs organisations à construire deux nouvelles journées de grèves et manifestations le mardi 17 mai et le jeudi 19 mai prochains.

sont bafouées une à une » déclare Karine Jacquemart de l'association Foodwatch France. « *Et ce jusqu'au principe de précaution qui serait remis en cause, malgré les dénégations de Mme Malmström* ».

Le Collectif Stop TAFTA appelle le gouvernement à définitivement refuser la signature du CETA et de plaider officiellement pour la clôture des négociations sur le TAFTA.

Le collectif dénonce également le double discours de la Commission européenne qui jure de donner des garanties face aux velléités américaines lorsqu'il s'avère que c'est elle qui est motrice dans les négociations.

« *Le gouvernement doit maintenant passer aux actes et mettre fin aux négociations du TAFTA une bonne fois pour toute.* » appelle Nicolas Roux, de l'association Les Amis de la Terre.

« *C'est la mobilisation de nombreuses organisations et de millions de*

De plus, elles n'écartent aucun type d'initiatives pour les semaines à venir, y compris une manifestation nationale.

Afin de faire valoir leurs propositions elles décident de s'adresser ensemble au Président de la République pour être reçues rapidement.

Une nouvelle réunion des organisations syndicales se tiendra dès le début de la semaine prochaine pour décider de nouvelles mobilisations.

Communiqué commun CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL
10 mai 2016

citoyen.ne.s européen.ne.s, qui ont permis de mettre en lumière le bradage de nos standards sociaux, alimentaires et environnementaux mais également de l'attaque frontale, mais subreptice, portée à la démocratie notamment via les mécanismes de coopération réglementaire et de règlement des différends investisseurs-états » rappelle Johan Tyszler de l'association AITEC.

Et d'ajouter « *Ces dispositions hautement décriées sont également présentes dans le texte final du CETA qui sera discuté par le Conseil européen le 13 mai. En clair, le CETA est le cheval de Troie du TAFTA, et doit donc être traité comme tel : le gouvernement français doit s'y opposer* ».

Communiqué STOP TAFTA



LA RÉPRESSION ANTI-SYNDICALE PREND UN NOUVEAU TOURNANT

Avec l'arrestation le 28 avril dernier de Nicolas P., cheminot et syndicaliste de Sud-Rail Solidaires, et de Nicolas Journin, sociologue à et syndiqué CGT, la répression gouvernementale contre les syndicalistes a franchi une nouvelle étape. Leur interpellation s'est faite à l'issue d'une action, qui relevait pourtant d'une mobilisation classique de blocage de l'outil de travail (l'entrée du port de marchandises de Gennevilliers) et s'inscrivait dans le cadre de la journée de grève et de mobilisations pacifiques contre la loi travail. C'est au cours d'une intervention policière que ces deux syndicalistes ont été arrêtés, placés en garde à vue et déferés devant le tribunal de Bobigny. Ils sont aujourd'hui placés sous contrôle judiciaire jusqu'au 6 octobre 2016, date prévue pour le procès.

Après s'être abattue essentiellement sur les lycéen-ne-s et les étudiant-e-s, la répression policière dans le cadre du mouvement contre la Loi Travail s'étend aujourd'hui aux syndicalistes. Elle vient confirmer la tendance à la criminalisation de l'action syndicale déjà illustrée, entre autres, par le cas des Goodyear, La poste ou Air France.

La crainte d'une possible liaison entre le mouvement des jeunes et celui des salariés en est certainement à l'origine. On assiste au total à une accentuation des moyens de répression contre le mouvement social et syndical à un niveau jamais atteint ces dernières années : inculpation de près de 50 lycéens dans le 92, de syndicalistes dans le 93, garde à vue de nombreux syndicalistes partout en France (cheminots de Villeneuve St Georges, dirigeant CGT-RATP arrêté le 28 avril à la Nation), mise à sac d'un local syndical à Lille, tirs de flashball contre les militants et la camionnette de Solidaires à Marseille, sans compter les violences policières qui s'exercent contre les personnes mobilisées dans le cadre des « Nuits debout » qui ont atteint leur paroxysme le 1^{er} mai.

C'est pourquoi nous condamnons fermement l'ensemble de ces mesures qui visent à bâillonner le mouvement syndical et avec lui l'ensemble du mouvement social. Non les syndicalistes et les jeunes ne sont pas des criminels : ils ne font que s'opposer par des voies démocratiques aux mesures de régressions sociales que le gouvernement veut imposer par la force. Nous exigeons l'abandon des poursuites judiciaires engagées envers l'ensemble des syndicalistes et des jeunes

mis en cause dans le cadre des mobilisations contre la loi Travail.

Une riposte unitaire pour affirmer le droit démocratique à débattre et manifester est nécessaire.

L'Observatoire de la répression et de la discrimination syndicales est disponible pour y participer.

C'est dans cet esprit qu'il sera présent à la réunion du 4 mai convoqué par les initiateurs de l'appel « Un pouvoir qui matraque la jeunesse est faible et méprisable »

Dans le cadre de notre travail de recension, d'analyse et de publicisation des faits de répression et d'entrave aux libertés syndicales, nous appelons toutes les structures syndicales à nous faire connaître les cas de répression dont elles ont connaissance et faire remonter ces informations à l'adresse suivante :

contact@observatoire-repression-syndicale.org

Communiqué de l'observatoire de la
discrimination et de la répression
syndicales
3 mai 2016

BO n°16 du 22/04/2016

Certificat d'aptitude professionnelle

Spécialité cuisine : création et modalités de délivrance

arrêté du 17-3-2016 - J.O. du 9-4-2016- NOR

MENE1608030A

JO du 8 et 9 mai 2016

VOCABULAIRE

Un **texte** relatif au vocabulaire des matériaux, métallurgie (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

Un **texte** relatif au vocabulaire des relations internationales (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

BO n°17 du 28/04/2016

Baccalauréat professionnel

Création de la spécialité « Technicien en appareillage orthopédique » et conditions de délivrance

arrêté du 24-3-2016 - J.O. du 19-4-2016- NOR MENE1608463A